



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### opérations de vote

Question écrite n° 122781

#### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les machines à voter. Le 22 avril et le 6 mai, quelque 1,5 million d'électeurs sont invités à choisir leur prochain président du bout des doigts, sur des ordinateurs spécialement conçus. Mais ces machines à voter inquiètent certains, qui pointent l'impossibilité pour les citoyens de contrôler le résultat du vote. Pour les partisans du système, non seulement les machines à voter sont sûres et fiables, mais elles simplifient l'organisation des élections, permettent de faire des économies de papier et calculent toutes seules le résultat bien plus rapidement que les armées de volontaires - difficiles à mobiliser - réunis dans chaque bureau à la clôture du scrutin. Un autre avantage est de faciliter le vote des personnes handicapées, comme les aveugles et les malvoyants qui peuvent se faire guider par des instructions orales diffusées dans un casque. En 2005, 55 communes ont utilisé le vote électronique pour le référendum sur la Constitution européenne et elles seront 82 cette année. Mais ce fonctionnement automatique, impossible à contrôler par les citoyens, inquiète. En effet, le vote de chacun est simplement enregistré électroniquement et ne laisse pas de trace physique, comme un bulletin de vote qui est compté publiquement. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir si ces machines électroniques seront généralisées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122781

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire (II)

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 8 mai 2007, page 4233